



FIDUCIAL

BANQUE

Guide tarifaire

Conditions réservées
aux **PROFESSIONNELS**



Janvier 2019

Entreprendre **avec vous**

www.fiducial-banque.fr

FIDUCIAL BANQUE A VOS CÔTÉS

Entrepreneurs : TPE, Artisans, Commerçants, Agriculteurs et Professions Libérales, depuis 40 ans les équipes de FIDUCIAL sont à vos côtés.

Nous connaissons bien vos activités et savons toute l'énergie et le temps que vous déployez pour développer vos entreprises.

Avec FIDUCIAL Banque, nous avons voulu une Banque différente, complémentaire des établissements existants et véritable partenaire de vos activités sur le long terme.

Notre vocation est claire : Favoriser vos projets et Faciliter votre quotidien à travers des solutions bancaires et financières utiles, transparentes et pertinentes.

Nos engagements sont empreints de ceux qui animent FIDUCIAL depuis sa création : Réactivité, Proximité, Professionnalisme et Valeur Ajoutée.

Nous sommes à votre écoute pour vous conseiller et trouver ensemble la solution la plus appropriée à vos besoins et vos projets.

Nous vous remercions de votre confiance.

- 1) Conditions et tarifs applicables au 01/01/2019, pour la clientèle TPE (société de moins de 20 salariés ou réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 M d'euros HT), Artisans, Commerçants, Agriculteurs, Professions libérales et Associations. Au-delà de ce seuil, une tarification spécifique «Entreprises» est disponible.
- 2) Ce guide peut être modifié à tout moment et n'est pas limitatif.
- 3) Les tarifs indiqués dans ce document sont exprimés hors taxes. Il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération. Au 01/01/2019, la TVA est fixée à 20 % en France métropolitaine et 8.5 % dans les DOM TOM à l'exclusion de la Guyane). Les commissions soumises à TVA sont signalées par la mention HT.

FIDUCIAL Banque a conçu pour vous l'offre « Compte Club Entrepreneurs » afin de faciliter votre quotidien et mettre à votre disposition une gamme de services utiles, simples, à forte valeur ajoutée et à une tarification très compétitive.

Offre Club Entrepreneurs FIDUCIAL Banque

Abonnement

Ouverture du compte courant professionnel et frais de tenue de compte

Rémunération du solde du compte dès le 1^{er} euro

Accès inclus aux services de Banque en ligne

Octroi de la Carte Visa Business FIDUCIAL Banque

15 € / mois

Commission de mouvements incluse (seuil de 200K€ par trimestre de flux au débit)

Envoi gratuit du premier chéquier

Offre réservée aux TPE/Commerçant/Artisan/Agriculteurs/ Professions libérales

1. Le Fonctionnement de votre Compte

	Euros	Avantage Club Entrepreneurs
Opérations courantes		
Ouverture d'un compte courant	Gratuit	Inclus
Délivrance d'IBAN	Gratuit	Inclus
Enregistrement d'un changement d'adresse ou de mandataire	Gratuit	Inclus
Envoi relevé compte mensuel	Gratuit	Inclus
Envoi relevé compte décadaire	2,25 € /mois	
Envoi relevé compte hebdomadaire	3,50 € /mois	
Envoi relevé compte journalier	15 € /mois	
Demande de relevé de compte supplémentaire ou duplicata	3 € (HT)	
Relevé électronique via banque en ligne	Gratuit	Inclus
Récapitulatif annuel des frais	Gratuit	Inclus
Tenue de compte		
Frais de suivi et de tenue de compte TPE, Artisans, Commerçants, Agriculteurs, Professions libérales, Entrepreneurs Individuels (1)	25 €	Inclus
Frais de suivi et de tenue de compte Association (1)	25 €	Inclus
Clôture du compte courant	35 €	
Compte inactif depuis plus de 12 mois (par période de 12 mois)	30 €	Inclus
Frais d'édition d'échelle d'intérêts	8 € (HT)	
Commission de mouvements (1)	0,05%	Inclus (2)
Commission sur le plus fort découvert mensuel (1)	0,06%	
Intérêts débiteurs (1)	TBB + 4% (3) dans la limite du taux d'usure	
Rémunération du solde du compte (1)	35 €	Inclus
Opérations de recherche		
Recherche de document et copie de chèque < 1an	15 € (HT)	
Recherche de document et copie de chèque > 1 an	30 € (HT)	
Frais de renseignement complexes (attestation Audit, documents pour CAC)	65 € (HT)	
Frais de recherche spécifique	Nous consulter	

(1) Prélevés lors de chaque arrêté de compte trimestriellement

(2) dans la limite de 200 K€ de flux trimestriel confiés au débit du compte

(3) ou Taux de Base Bancaire 6,6% + 4% soit 10,6 % au 01/01/2019

Paraphe :

Autres opérations

Frais d'envoi de courrier en recommandé	Frais postaux ou réels	
Demande de numéro national d'émetteur (Identifiant Créancier ICS)	30 € (HT)	
Commission d'intervention sur irrégularité de fonctionnement du compte (avec limite de 6 par jour)	10 €	
Ouverture d'un dossier pour traitement d'un Avis à Tiers Détenteur (ATD) et d'une Saisie Attribution (SA)	75 € (HT)	
Ouverture d'un dossier pour traitement d'une Opposition Administrative (OA) (égal à 10 % du montant de l'opposition limité à 75 €)	75 € (HT) maximum	
Edition d'avis d'opération (par avis)	2,5 €	

Dates de valeur ⁽¹⁾ sur le compte courant professionnel

Au crédit :

Virement de compte à compte	Jour	
Remise :		
• de chèques	Jour + 1	
• d'avis de prélèvement	Jour	

Virement extérieur	Jour	
--------------------	------	--

Au débit :

Virement de compte à compte	Jour	
Paiement :		
• de chèques	Jour	
• d'avis de prélèvement	Jour	
• d'effets à vue	Jour	
• d'effets à échéance jour	Jour	

⁽¹⁾ : en jours « ouvrés bancaires »

2. Banque à Distance

	Euros	Avantage Club Entrepreneurs
Accès Internet		
Abonnement	10 € (HT)/mois	Inclus
Consultation des comptes		
Edition de RIB		
Commande de chéquier		
Gestion des virements et des prélèvements		
Consultation des crédits		
Relevé de compte électronique (à télécharger)		
Ajout de bénéficiaire pour les virements (par bénéficiaire)	5 € (HT)	Inclus

Paraphe :

3. Les Moyens de Paiement

	Euros	Avantage Club Entrepreneurs
Carte bancaire		
Carte Professionnelle VISA Business FIDUCIAL Banque	50 €/an	Inclus
Paiement par carte en euros dans la zone euro (EEE)	Gratuit	Inclus
Retrait par carte en euros dans la zone euro (EEE)	Gratuit	Inclus
Retrait par carte en devise hors euros*	2,5 % du montant + 3 €	
Paiement par carte en devise ou hors l'EEE*	2,5 % du montant + 3 €	
Réédition d'un code secret	9 €	
Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement par carte	10 €	Inclus
Opposition sur carte pour perte ou vol	Gratuit	Inclus
Re-fabrication de carte	12 €	
Blocage de carte pour utilisation abusive	16 €	
Modification des plafonds carte	5 €	
Virements et remises (France et Europe, SEPA)*		
Virements unitaires ou permanents reçus	Gratuit	Inclus
Virements unitaires ou permanents émis vers compte FIDUCIAL Banque	Gratuit	Inclus
Virements papiers unitaires émis vers un autre établissement	3,25 €	10 virements externes / mois Inclus
Virements papiers permanents émis vers un autre établissement	1,65 € par opération	
Virements par internet unitaires émis vers un autre établissement	0,3 € par opération	
Virements par internet permanents émis vers un autre établissement	0,3 € par opération	
Frais de bordereau (par remise papiers)	7 €	
Prélèvements (France et Europe, SEPA)*		
Prélèvement passé au débit du compte	Gratuit	Inclus
Mise en opposition	10 €	
Rejet d'un prélèvement pour insuffisance de provision	15 €	
Remise d'avis de prélèvements (France et Europe, SEPA)*		
Frais par avis de prélèvement SDD via Internet	0,3 €	10 prélèvements / mois Inclus
Frais de prélèvement revenu impayé	15 €	
Frais d'opposition sur mandat de prélèvement ou prélèvement	10 €	
Rejet suite à une demande de contestation	20 €	

* Les retraits et paiements effectués en devise sont convertis par Visa aux conditions de change de son réseau au jour de réception de l'opération.

Paraphe :

	Euros	Avantage Club Entrepreneurs
Chèques (France Uniquement)		
Remise de chèque	Gratuit	Inclus
Païement par chèque	Gratuit	Inclus
Renouvellement de chéquier sur demande	Gratuit	Inclus
Envoi de chéquier en recommandé	Frais postaux	
Emission de chèque de banque	10 €	
Opposition sur chéquier par l'émetteur	20 €	
Opposition sur chèque par l'émetteur	15 €	
Chèque remis à l'encaissement impayé	Gratuit	Inclus
Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	10 €	
Frais de rejet de chèque < à 50 euros sans provision	30 €	
Frais de rejet de chèque > à 50 euros sans provision	50 €	
Frais suite à notification par la Banque de France d'une interdiction d'émettre un chèque	20 €	
Autres moyens de paiement		
Rejet d'un TIP ou d'une LCR à l'encaissement pour insuffisance de provision	15 €	

*FIDUCIAL Banque ne traite pas d'opération hors zone euro (SEPA). Dans l'éventualité où la Banque serait amenée à traiter ce type d'opération, des frais pourront être appliquées.

4. Financements et Garanties

	Euros
Crédit Moyen et Long Terme	
Frais de traitement et d'étude du dossier	0,7 % du montant du crédit avec un minimum de 100 €
Crédit Court terme	
Frais de traitement et d'étude du dossier	0,7% du montant du crédit avec un minimum de 50 €
Réédition de tableau d'amortissement	15 € (HT)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (tous types de crédit)	40 €
Pour tout type de crédit, impayé sur échéance de prêt, lettre de relance	20 €
Garanties émises	
Commission d'engagement (perception trimestrielle)	Nous consulter (de 1% à 3 % net)
Etablissement acte usuel	40 €
Etablissement acte spécial	110 €
Avenant	40 €
Mainlevée	30 €
Garanties reçues	
Frais d'enregistrement	Frais réels
Courrier d'information annuel des cautions, par caution	35 € (+ frais réel)
Nantissement de compte ou de créance	40 € (+ frais réel)
Gage véhicule ou hypothèque	20 € (+ frais réel)
Nantissement de fonds de commerce	40 € (+ frais réel)
Délégation sur produit d'assurance	40 € (+ frais réel)
Gage de compte d'instruments financiers	40 € (+ frais réel)
Main levée	30 € (+ frais réel)

Paraphe :

5. Placements

Euros

Ouverture Compte à Terme (CAT)

Gratuit

6. Patrimoine

Euros

Gestion de patrimoine

Accès aux services des Conseillers en Gestion de Patrimoine Fiducial
Conseil

Audit patrimonial

Assurances Homme clé /Emprunteurs/ Perte Financière/
Perte d'exploitation

Assurance Vie

Diagnostic prévoyance-retraite

Contrat « Loi Madelin »

Nous consulter pour une étude
personnalisée

7. Services Spécifiques

Euros

Location Longue Durée

Offre de location de Véhicules Tourisme et Utilitaires avec nos
partenaires.

Crédit-Bail et Location Financière

Offre de solutions avec notre partenaire CM CIC Leasing Solution

Assurances des Emprunteurs

Assurance Décès Invalidité

Site internet

Création de votre site internet sur mesure avec notre partenaire
Y-Proximité

Nous consulter pour une étude
personnalisée

Paraphe :

FIDUCIAL BANQUE A VOTRE SERVICE

Lexique

ATD (Avis à Tiers Détenteur) : Procédure administrative permettant au Trésor Public ou à l'Administration fiscale d'obtenir le blocage puis le règlement, après purge du délai de recours de deux mois, de sommes qui lui sont dues au titre de certains impôts.

BIC (Bank Identifier Code) : Identifiant international d'une banque.

Chèque : Moyen de paiement normalisé, valable 1 an et 8 jours après la date d'émission indiquée sur son recto, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. Le tireur doit s'assurer de la disponibilité de la somme sur le compte courant sur lequel le chèque est tiré. Dès la remise ou l'envoi du chèque du bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

Commission de mouvement : Frais appliqué sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte.

Date d'opération : Date à laquelle l'opération est effectuée par le client.

Date de valeur : Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

Ecopage-écrêtage : Système de surveillance du compte courant permettant de placer, à partir du compte courant sur un support d'épargne de toute nature selon éligibilité, les sommes dépassant une valeur limite de solde définie par le client.

IBAN (International Bank Account Number) : Identifiant international d'un compte.

ICS – Identifiant Créancier SEPA : Le Numéro National d'Emetteur (NNE) n'est pas utilisé en tant qu'identifiant du créancier pour le prélèvement SEPA (SDD). Il est remplacé par l'ICS (Identifiant Créancier SEPA) composé de 13 caractères. La demande d'attribution d'un ICS en France est effectuée auprès de la Banque de France par la banque du créancier.

Information annuelle des cautions : Renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en garantie du prêt souscrit par un client de la banque. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

Intérêts débiteurs : Intérêts calculés en appliquant le taux d'intérêt précisé dans le guide tarifaire aux soldes débiteurs en valeur.

LCR (Lettre de Change Relevé) : C'est une lettre de change dématérialisée. En pratique, le tireur crée la LCR informatiquement en respectant un format exploitable par la banque. Les mentions obligatoires de la LCR sont les mêmes que celles requises pour la lettre de change. Ce

fichier ainsi constitué peut ensuite être télétransmis par le tireur à sa banque afin d'être traité par le Système d'échange Interbancaire. Enfin, le banquier du tiré, averti par le SIT, adresse à son client un relevé des effets à payer à une certaine échéance.

Nantissement : C'est une garantie, une sûreté réelle mobilière portant sur un bien incorporel (des parts sociales, un fonds de commerce par exemple). Il s'agit donc d'une garantie pour le créancier qui obtient un droit sur un bien de son débiteur. En droit français, le nantissement est défini depuis l'ordonnance du 23 mars 2006 comme un contrat par lequel un débiteur remet un bien meuble incorporel à son créancier pour garantir sa dette. Il est régi aux articles 2355 et suivants du code civil français.

Opposition administrative : Procédure administrative (forme de saisie-attribution) permettant au Trésor Public d'obtenir le blocage, puis le règlement, des sommes qui lui sont dues au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires.

Prélèvement SDD (SEPA Direct Debit) : Le débiteur signe un mandat qui autorise le créancier à venir chercher de l'argent sur son compte bancaire. Le débiteur signe également un mandat qui autorise la banque à répondre à la demande du créancier : les banques n'autorisent pas quiconque avec un mandat à venir chercher de l'argent. Le mandat expire 36 mois après le dernier prélèvement, ou à l'initiative du débiteur. Le créancier doit conserver le mandat qui lui a été confié tout au long de sa période de validité.

Saisie-attribution : Procédure juridique permettant à un créancier disposant d'un titre exécutoire (jugement) de se faire payer le montant de sa créance, dans la limite du solde bancaire saisissable et dans la mesure où ce compte est créancier.

SEPA : Single Euro Payments Area », c'est à dire « Zone unique des paiements en Euro ».Le SEPA est une initiative du secteur bancaire européen dont le but est d'harmoniser les modes de paiement au sein de la zone SEPA.

TIP (Titre Interbancaire de Paiement) : Moyen de paiement envoyé par un créancier à l'appui d'une facture afin de la régler à une date précise. Le débit du TIP sur le compte du client peut intervenir dès réception du TIP du créancier.

Virement urgent : Virement échangé entre les banques à J, date de remise.

Virement permanent : Virement automatique à périodicité fixe.

Virement non domicilié : Nécessitant des recherches pour identification du bénéficiaire

A savoir : Des heures limites existent pour le traitement des opérations. Elles vous seront indiquées par le Département Relations Clientèle sur demande

Paraphe :

FIDUCIAL BANQUE A VOTRE ECOUTE

Le Département Relation Clients répond à l'ensemble de vos attentes en matière bancaire et financière. Cette qualité de service, qui est le cœur de notre métier, se traduit notamment dans notre gestion attentive des réclamations.

Vous pouvez nous joindre par téléphone :



Ou e-mail :

contact.banque@fiducial.fr

Et grâce à internet via notre site :

www.fiducial-banque.fr

Comment nous faire part de vos réclamations ?

Toute demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation sera traitée par votre conseiller habituel. Cependant, il peut arriver que notre réponse ne corresponde pas à vos attentes. Ainsi, nous avons mis à votre disposition la démarche décrite afin que vous puissiez soumettre une réclamation formalisée.

Comment déposer votre réclamation liée à la Banque FIDUCIAL ?

Les réclamations peuvent nous être adressées :

· Par mail à l'adresse :

reclamations.clients.banque.fiducial@fiducial.fr

· Par courrier à l'adresse :

BANQUE FIDUCIAL - Service Réclamations Clients

38, rue Sergent Michel BERTHET - CS 40119

69266 Lyon Cedex 09

Les modalités de traitement de votre réclamation :

Banque FIDUCIAL s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 10 jours ouvrés à partir de date de réception de la réclamation et de toutes les pièces nécessaires à la demande. En cas de situations exceptionnelles, le délai peut être porté à 30 jours ouvrés.

Dans l'hypothèse où la réponse apportée ne vous satisferait pas, en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement la réclamation, vous avez toujours la possibilité de saisir un médiateur indépendant.

Le médiateur de la Fédération Bancaire Française

Le recours auprès du médiateur de la Fédération Bancaire Française est compétent pour les

professionnels dans les 2 cas suivants :

Pour tous les professionnels mais seulement pour les litiges portant sur les moyens de paiements (cartes, chèques...)

Pour tout litige concernant les personnes physiques agissant pour les besoins professionnels

Le recours à la médiation auprès du médiateur de la Fédération Bancaire Française se fait uniquement par écrit :

Sur son site internet : www.lemediateur.fbf.fr

Par courrier : Monsieur le médiateur - CS151 - 75422 Paris Cedex 09

La Médiation du crédit aux entreprises

Concernant les refus de crédit, refus de rééchelonnement de dette et dénonciations de lignes de crédit (découvert, facilité de caisse...), réclamations relatives à un crédit vous (clients professionnels entreprises) avez la possibilité de saisir la Médiation du crédit aux entreprises, un service public, à cette adresse : <http://www.mediateurcredit.fr>

Toute réclamation adressée au service de ces médiateurs doit avoir été précédée d'une première démarche écrite ayant fait l'objet d'un rejet total ou partiel par Banque FIDUCIAL. **Les médiateurs mentionnés ci-dessus se déclarent incompétents si une première démarche écrite n'a pas été engagée auprès du service réclamation de la Banque Fiducial.**

Par ailleurs, son intervention ne peut être sollicitée si une procédure judiciaire est engagée sur les mêmes faits.



Un projet ?
Un conseil ?

Nos experts vous répondent

Téléphone

0969 323 313

Email

contact.banque@fiducial.fr

Internet

www.fiducial-banque.fr



FIDUCIAL
BANQUE